



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

13 mars 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, tenue à la mairie, le 13 mars 2018 à 19 h 36, sous la présidence du maire M. Jonathan Lapierre et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire  
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons  
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima  
M. Jean-Philippe Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord  
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée  
Mme Suzie Leblanc, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert  
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Serge Rochon, directeur général  
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Quelque quarante-cinq personnes assistent également à la séance.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 36 par le maire Jonathan Lapierre.

**R1803-1098**

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Roger Chevarie,  
appuyée par Mme Suzie Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaires tenues les 13 et 19 février 2018
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
- 7.1 Administration
- 7.2 Finances



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

13 mars 2018

- 7.3 Ressources humaines
  - 7.3.1 Embauche de personnel – Poste occasionnel – Préposée à la balance – Liste de rappel
- 7.4 Services techniques et des réseaux publics
- 7.5 Hygiène du milieu et sécurité publique
- 7.6 Aménagement du territoire et urbanisme
  - 7.6.1 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 19 février 2018
  - 7.6.2 Demande de dérogation mineure – Propriétaires de l'immeuble sis au 187, route 199 – Village de Havre-aux-Maisons
  - 7.6.3 Demande d'approbation de travaux dans le cadre des PIIA de La Grave – Transformation d'un bâtiment secondaire en bâtiment résidentiel – Immeuble sis au 1041, chemin de La Grave – Village de L'Île-du-Havre-Aubert
  - 7.6.4 Demande d'approbation de travaux dans le cadre des PIIA de Havre-aux-Maisons – Agrandissement d'un bâtiment résidentiel – Immeuble sis au 220, chemin des Échoueries
- 7.7 Développement du milieu et des communications
- 7.8 Loisirs, culture et vie communautaire
- 7.9 Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
  - 7.9.1 Autorisation d'appel d'offres – Services professionnels de surveillance – Architecture et ingénierie – Approbation des critères d'évaluation – Projet de construction du centre multisport
- 7.10 Réglementation municipale
  - 7.10.1 Adoption du Règlement n° 2018-01 d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2018
  - 7.10.2 Adoption du second projet de règlement n° 2018-02-1 modifiant le Règlement de zonage n° 2010-08 en apportant des changements au plan de zonage dans les villages de L'Île-du-Havre-Aubert, de L'Étang-du-Nord, de Fatima, de Havre-aux-Maisons et de Grande-Entrée et en apportant des modifications à certaines dispositions du Règlement de zonage
- 8. Affaires diverses
  - 8.1 Approbation du plan de financement relatif au projet de construction du centre multisport (deux glaces) au coût de 15 724 870 \$



## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

13 mars 2018

N° de résolution  
ou annotation

9. Période de questions
10. Clôture de la séance

### **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

**R1803-1099**

#### **Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaires tenues les 13 et 19 février 2018**

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 février 2018 et extraordinaires tenues le 19 février 2018.

Sur une proposition de M. Benoit Arseneau,  
appuyée par M. Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité

d'approuver ces procès-verbaux tels qu'ils ont été rédigés.

### **RAPPORT DES COMITÉS**

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

**R1803-1100**

### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

La liste des comptes à payer pour la période du 31 janvier au 26 février 2018 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,  
appuyée par Mme Suzie Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 866 371,84 \$.

### **CORRESPONDANCE**

Le maire passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

### **SERVICES MUNICIPAUX**

### **RESSOURCES HUMAINES**

**R1803-1101**

#### **Embauche de personnel – Poste occasionnel – Préposée à la balance – Liste de rappel**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a confirmé l'embauche d'une préposée à la balance lors de sa séance tenue le 12 juin dernier pour assurer un remplacement lors d'un congé de maladie;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

13 mars 2018

CONSIDÉRANT QUE la candidate retenue, M<sup>me</sup> Line Vigneau, a informé le Service des ressources humaines de son départ pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT QUE lors du processus d'évaluation des candidats en février 2017, M<sup>me</sup> Sonia Poirier avait également démontré des compétences et des aptitudes pour occuper ce poste et que celle-ci est disponible et toujours intéressée par cet emploi;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,  
appuyée par M. Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité

d'accepter la recommandation faite par le comité de sélection et de confirmer l'embauche de M<sup>me</sup> Sonia Poirier à titre de préposée à la balance sur la liste de rappel.

### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

**R1803-1102**

#### Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 19 février 2018

Les membres du conseil ont reçu et pris connaissance du procès-verbal de la dernière séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,  
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité

de prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 19 février 2018.

**R1803-1103**

#### Demande de dérogation mineure – Propriétaires de l'immeuble sis au 187, route 199 – Village de Havre-aux-Maisons

Les propriétaires du bâtiment principal sis au 187, route 199, du village de Havre-aux-Maisons, souhaitent agrandir la façade avant de leur résidence. Or, à la lumière des informations fournies par les propriétaires, ce bâtiment empiéterait dans la marge avant.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, les propriétaires demandent de reconnaître comme étant conforme un bâtiment principal situé à 5,8 mètres de la marge avant alors que le règlement de zonage exige une marge minimale de 7,5 mètres.

CONSIDÉRANT QUE cet agrandissement n'est pas susceptible de causer préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation positive faites par le comité consultatif d'urbanisme et



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

13 mars 2018

d'environnement lors de sa séance tenue le 19 février 2018;

CONSIDÉRANT QU' un avis a été publié dans *L'Info-municipale*, en date du 26 février 2018, voulant que le conseil statue sur cette demande de dérogation mineure lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU' en cours de séance, ce projet n'a suscité aucune opposition de la part de l'une ou l'autre des personnes présentes;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,  
appuyée par M. Benoit Arseneau,  
il est résolu à l'unanimité

de reconnaître comme étant conforme un agrandissement du bâtiment principal situé à 5,8 mètres de la marge avant, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement.

R1803-1104

**Demande d'approbation de travaux dans le cadre des PIIA de La Grave – Transformation d'un bâtiment secondaire en bâtiment résidentiel – Immeuble sis au 1041, chemin de La Grave – Village de L'Île-du-Havre-Aubert**

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire de la résidence sise au 1041, chemin de La Grave, dans le village de L'Île-du-Havre-Aubert, a déposé une demande d'approbation de travaux relative aux PIIA de La Grave consistant à transformer un bâtiment secondaire en bâtiment résidentiel;

CONSIDÉRANT les dispositions prévues au Règlement n° 2013-05 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale du site historique de La Grave;

CONSIDÉRANT QUE pour être acceptée, cette demande doit remplir un certain nombre de critères relatifs au paysage, à son environnement immédiat ainsi qu'à l'architecture;

CONSIDÉRANT QUE cette transformation améliorera l'esthétisme de ce secteur situé en retrait du site historique;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement a procédé à l'analyse de ce projet de construction lors de sa séance tenue le 19 février 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation positive émise par le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement à l'égard de ce projet;

EN CONSÉQUENCE,



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

13 mars 2018

sur une proposition de M. Gaétan Richard,  
appuyée par M. Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité

de reconnaître le projet de construction déposé par la propriétaire du bâtiment secondaire sis au 1041, chemin de La Grave, conforme aux dispositions du règlement n° 2013-05;

d'autoriser l'inspecteur municipal à délivrer le permis requis à la réalisation de ces travaux.

R1803-1105

### **Demande d'approbation de travaux dans le cadre des PIIA de Havre-aux-Maisons – Agrandissement d'un bâtiment résidentiel – Immeuble sis au 220, chemin des Échoueries**

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de la résidence sise au 220, chemin des Échoueries, dans le village de Havre-aux-Maisons, ont déposé une demande relative aux PIIA en vue d'effectuer des travaux d'agrandissement à leur résidence;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a déjà approuvé, en juillet 2017, le projet de construction de cette résidence présentant une terrasse recouverte d'une toiture et complètement ouverte sur trois murs;

CONSIDÉRANT QUE pour être acceptée, cette demande doit remplir un certain nombre de critères relatifs au paysage, à son environnement immédiat ainsi qu'à l'architecture;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement est d'avis que ce projet ne répond pas aux objectifs et aux critères prévus au Règlement n° 324 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale du village de Havre-aux-Maisons;

CONSIDÉRANT la recommandation négative faite par le comité d'urbanisme et d'environnement lors de la séance tenue le 19 février 2018;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,  
appuyée par M. Benoit Arseneau,  
il est résolu à l'unanimité

de refuser le projet tel qu'il a été déposé par les propriétaires de l'immeuble sis au 220, chemin des Échoueries, du village de Havre-aux-Maisons.



## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

13 mars 2018

N° de résolution  
ou annotation

### **SERVICE DE L'INGÉNIERIE, DES TIC ET DES BÂTIMENTS**

**R1803-1106**

#### **Autorisation d'appel d'offres – Services professionnels de surveillance – Architecture et ingénierie – Approbation des critères d'évaluation – Projet de construction du centre multisport**

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite pouvoir entreprendre le projet de construction du centre multisport dès le printemps 2018;

CONSIDÉRANT QU' il est essentiel de faire le suivi des travaux de l'entrepreneur et d'assurer une surveillance adéquate requérant les services de professionnels;

CONSIDÉRANT QU' un soutien professionnel en architecture et en ingénierie est essentiel pour s'assurer du respect du devis de performance;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses attribuables aux services professionnels sont prévues à même le programme de subvention pour lequel le centre multisport a été retenu;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, il y a lieu pour le conseil d'approuver la méthode de pondération utilisée dans le cadre du processus d'évaluation des offres;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,  
appuyée par Mme Suzie Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil autorise le directeur de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments, Jean Hubert, à lancer un appel d'offres pour requérir les services de professionnels relativement aux mandats de surveillance des travaux liés au projet de construction du centre multisport;

que le conseil approuve les critères d'évaluation des soumissions selon la méthode de pondération suivante :

Compréhension du mandat	20 points
Expérience de la firme dans des mandats similaires	30 points
Expérience du chargé de projet	30 points
Organisation de travail	20 points



## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

13 mars 2018

N° de résolution  
ou annotation

R1803-1107

### **Adoption du Règlement n°2018-01 d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2018**

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté lors de la séance extraordinaire tenue le 19 février dernier, le budget de la Municipalité et de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine;

ATTENDU les dispositions spécifiques à la Loi sur les cités et villes et de la Loi sur la fiscalité municipale relatives à l'imposition de taxes et tarifs;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance extraordinaire du conseil du 19 février 2018;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,  
appuyée par M. Benoit Arseneau,  
il est résolu à l'unanimité

que soit adopté le règlement n° 2018-01 intitulé : « Règlement d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2018 »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

R1803-1108

### **Adoption du second projet de règlement n° 2018-02-1 modifiant le Règlement de zonage n° 2010-08 en apportant des changements au plan de zonage dans les villages de L'Île-du-Havre-Aubert, de L'Étang-du-Nord, de Fatima, de Havre-aux-Maisons et de Grande-Entrée et en apportant des modifications à certaines dispositions du Règlement de zonage**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose d'un règlement de zonage et que le conseil entend procéder à la modification de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le projet de règlement n° 2018-02 lors de sa séance ordinaire tenue le 16 janvier 2018;





N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

13 mars 2018

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement a été soumis à la consultation lors d'une séance publique tenue le 13 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'étape suivante consiste en l'adoption d'un second projet de règlement et de soumettre celui-ci au processus d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,  
appuyée par M. Benoit Arseneau,  
il est résolu à la majorité des voix

d'adopter le second projet de règlement suivant :

« Second projet de règlement n° 2018-02-1 modifiant le Règlement de zonage n° 2010-08 en apportant des changements au plan de zonage dans les villages de L'Île-du-Havre-Aubert, de L'Étang-du-Nord, de Fatima, de Havre-aux-Maisons et de Grande-Entrée et en apportant des modifications à certaines dispositions du règlement de zonage »;

de soumettre celui-ci au processus d'approbation référendaire, conformément aux dispositions de la loi.

### AFFAIRES DIVERSES

R1803-1109

#### Approbation du plan de financement relatif au projet de construction du centre multisport (deux glaces) au coût de 15 724 870 \$

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, le 19 février dernier, le règlement d'emprunt n° 2018-04 relatif à la construction d'un centre multisport (deux glaces) dont le coût est estimé à 15 724 870 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité recevra une aide financière gouvernementale de 10 470 564 \$ dans le cadre du Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec – Programme Fonds des petites collectivités (FPC) correspondant à 66 2/3 % du coût admissible du projet;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite réaliser ce projet en réduisant le plus possible l'impact fiscal des contribuables;

CONSIDÉRANT la recherche de financement réalisée à l'égard de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le cumul de l'aide financière attendue et des contributions provenant de partenaires financiers représente au moins 80 % du coût du projet;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 556 de la Loi sur les cités et villes stipulant qu'un règlement d'emprunt n'est soumis qu'à l'approbation du ministre lorsqu'au moins 50 % de la dépense



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

13 mars 2018

prévue fait l'objet d'une subvention dont le versement est assuré par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,  
appuyée par Mme Suzie Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité

que le conseil approuve le plan de financement relatif au projet de construction du centre multisport comme présenté ci-dessous :

Description	Montant
Coût des travaux :	15 724 870 \$
Subvention gouvernementale (66 2/3 %) :	10 470 564 \$
<b>Solde à financer :</b>	<b>5 254 306 \$</b>

Autres sources de financement	Montant
Redevances de l'exploitation des éoliennes (150 000 \$ / 10 ans) :	1 500 000 \$
Contributions de partenaires (confirmées) :	550 000 \$
Solde à la charge des contribuables (25 ans) :	3 204 306 \$
	<b>5 254 306 \$</b>

que le conseil confirme par cette résolution que le règlement d'emprunt n° 2018-04 sera uniquement soumis à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- ❖ Projet de construction du centre multisport – Se dit heureux de la décision du conseil d'investir 1 500 000 \$ des redevances de l'énergie éolienne – Félicite le conseil de ce bon coup en parlant de l'investissement dans l'énergie éolienne
- ❖ Second projet de règlement n° 2018-02-1 – Appuie la conseillère de L'Île-du-Havre-Aubert dans sa décision de s'opposer à l'adoption du projet de règlement en raison de la limite de 9 chambres imposée en zone résidentielle – Affirme qu'il s'agit d'un débat sain et que ça permet de démontrer la réalité des extrémités
- ❖ Redevances provenant de l'énergie éolienne – Utilisation – Comptabilisation au budget
- ❖ Projet du centre multisport – Précisions sur le montant de l'emprunt remboursable par les contribuables



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

13 mars 2018

- ❖ Limite de chambres imposée par le second projet de règlement n° 2018-02-1 – Assure que cette disposition est un frein pour les entrepreneurs qui souhaiteraient réaliser des projets de développement
- ❖ Questionne la formation du comité consultatif sur la construction du centre multisport (choix des membres) – Tous un intérêt à voir la construction se réaliser – Pas de neutralité au sein de ce comité
- ❖ L'avenir des arénas existants – Réflexion entreprise par les conseillers concernés – Estimation des coûts de démolition – Proposition d'un budget d'entretien pour le nouveau centre multisport afin d'éviter la dégradation constatée dans les arénas existants
- ❖ Suivi du dossier Internet haute vitesse RICEIM
- ❖ Comprend pas pourquoi on limite le nombre de chambres à 9 chambres en zone résidentielle, car c'est prouvé que ce n'est pas viable – Questionne la décision du conseil de ne pas tenir de registre pour le règlement d'emprunt relatif à la construction d'un centre multisport
- ❖ Redevances provenant de l'énergie éolienne – Suggère que le conseil entreprenne une consultation sur la façon d'investir ces sommes
- ❖ Invite les gens de L'Île-du-Havre-Aubert à faire consensus autour d'un projet visant l'ajout de 25 places (stade embryonnaire) – Maison d'hébergement l'Harmonie.

**R1803-1110**

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,  
appuyée par M. Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité

de lever la séance à 21 h 10.

\_\_\_\_\_  
Jonathan Lapierre, maire

\_\_\_\_\_  
Jean-Yves Lebreux, greffier